

RÈGLEMENT DU *Prestige Business Club*

1. Prestige Business Club, ci-après dénommé le Club, a pour objectif d'intégrer la communauté des affaires en fournissant une plateforme d'interaction et d'échange d'expériences et de contacts professionnels, sur les marchés polonais et internationaux.

2. Le Club est une organisation indépendante sans personnalité juridique, coordonnée par la fondatrice du Club, la Présidente de Prestige Business Club. Le lieu principal d'activité à partir du 01.01.2021 est Rue Grande 208Q- Maisières 7020(BE). Le Prestige Business Club est un lieu qui rassemble des entrepreneurs, des managers et des freelances de toutes les industries. Des réunions cycliques permettent d'établir des contacts, de faire des recommandations, de former et de promouvoir les entreprises. L'idée du Club est de créer un espace luxueux pour l'échange d'expériences professionnelles, ainsi que d'intégrer des personnes ayant réussi. L'adhésion vous permet de profiter d'un large éventail de formations et de conférences organisées lors d'événements exclusifs. Le Club a été créé comme une plateforme de mise en réseau pour les entrepreneurs.

L'objectif du Club est de :

- 1) Soutenir le développement des entrepreneurs à travers des réunions cycliques, favorisant l'échange de contacts et d'expériences. Organisation de petits déjeuners d'affaires, de soirées d'affaires, présentation des opportunités d'affaires des membres du club, formations, conférences, foires, voyages d'intégration, galas d'affaires.
- 2) Coopération et assistance dans l'établissement de contacts entre les membres du club, les entreprises partenaires et les invités aux réunions du club ;
- 3) Promotion et présentation des réalisations et des expériences des membres du club et des entreprises partenaires dans les médias sociaux.
- 4) Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.
- 5) La possibilité de promouvoir les membres du Club.

Formes d'activités du Club :

- 1) Réunions cycliques des membres du Club, des Partenaires et des invités
- 2) Organisation de divertissements et de réunions d'intégration pour les membres du Club
- 3) Réunions dans les entreprises - échange d'expériences
- 4) Promotion des entreprises et de leurs réalisations sur les portails web et à travers les médias sociaux.
- 5) Prestige Business Club agit en tant qu'intermédiaire dans la conclusion de contrats d'affaires entre tous les membres du club.

Pour être acceptée au sein du Club, une entité intéressée doit :

- a) être en règle avec la communauté d'affaires locale et/ou être active dans des organisations commerciales et non gouvernementales,
- b) avoir conclu un accord d'adhésion pour une période de 12 mois avec le président du Club qui dirige l'entreprise.

Un membre a le droit de :

- 1) D'assister aux réunions cycliques du Club, sous réserve des dispositions ;
- 2) D'échanger des contacts avec d'autres membres au cours des réunions du Club.
- 3) D'inviter aux réunions du club des personnes qui ne sont pas membres du club.
- 4) Recevoir un diplôme de membre et présenter un premier exposé au cours du premier trimestre de l'adhésion.
- 5) D'annoncer, lors des réunions régulières du Club, un événement important pour le membre du Club.
- 6) Recevoir des informations actuelles sur les éditions du Club par le biais d'une lettre d'information, d'un SMS ou d'un contact téléphonique : bulletin d'information, SMS et contact téléphonique.
- 7) Communiquer aux membres du Club l'événement visé aux points 1 à 5) uniquement après avoir convenu de l'heure et de la méthode de présentation de l'événement avec les personnes qui coordonnent la préparation de la réunion du Club, au moins 7 jours avant la réunion prévue du Club.

Le membre est tenu de

- 1) Réaliser les objectifs du Club en participant activement à son fonctionnement
- 2) Payer à temps la cotisation de marketing
- 3) Fournir, dans les 14 jours suivant la signature du contrat d'adhésion, des informations sur les activités de l'entité qu'il/elle représente et les services offerts par cette entité afin de créer le profil du membre sur le site.
- 5) Inviter les personnes conviées à une réunion du Club au moins 3 jours avant la date prévue de la réunion ;
- 6) Accepter l'utilisation illimitée de son image, enregistrée dans les photographies, les films et les matériaux audiovisuels produits lors des réunions du Club.
- 7) Respecter les principes moraux et éthiques.
- 8) Tenir à jour les coordonnées de sa société.

L'adhésion prend fin en cas de

- 1) L'expiration de l'accord d'adhésion visé au 5 c) ;
- 2) Le non-respect du règlement du Responsible Business Club. Le membre du Club sera informé de la résiliation de son adhésion pour la raison spécifiée au point 1, sous-point 2) par le président du club ou par courrier électronique. L'information sur la résiliation de l'adhésion contiendra une justification substantielle.
- (3) En cas de résiliation de l'adhésion pour cause de non-respect du règlement du Responsible Business Club avant la date spécifiée dans le contrat d'adhésion, les frais de marketing payés ne seront pas remboursés.

Toute personne qui n'est pas membre du Club peut assister à une réunion du Club en une seule fois, à condition de :

- 1) Réception d'une invitation d'un membre du Club
- 2) Réception d'une invitation du président du club et de ses représentants
- 3) Inscription par téléphone au **numéro de téléphone** et paiement de l'invitation au numéro de compte bancaire reçu après l'inscription (le paiement doit être effectué au moins 3 jours avant la réunion du Club)
- 4) La participation d'un invité à une réunion du Club pour les personnes spécifiées au point 1 n'est possible qu'une seule fois.
- 5) La participation des invités à une réunion du Club implique le consentement à l'utilisation de l'image, illimitée dans le temps et le territoire, enregistrée sur les photographies, les films et dans le contenu du matériel audiovisuel produit pendant la réunion du Club.

Pour les questions non couvertes par le présent accord, les dispositions du Code civil s'appliquent.

Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2021.

Prestige Business club.